COMMUNE

DE

SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 38/2024

réglementant le stationnement et la circulation 16 rue des Artisans

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux de branchement souterrain et pose tube et coffret sise 16 rue des Artisans du 11 juillet au 08 août 2024;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers

ARRETE:

ARTICLE 1 : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par des feux tricolores ;

ARTICLE 2: La vitesse sera limitée à 30km/h;

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la durée des travaux ;

ARTICLE 4 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société GDK 13 rue Saint-Jacques 68110 ILLZACH, responsable des travaux ;

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est valable à partir du 11 juillet 2024 jusqu'à la fin des travaux ;

ARTICLE 6 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :

M. LE COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

SIS DU BAS-RHIN

SMICTOM ALSACE CENTRALE

Fait à Sundhouse, le 2 juillet 2024

Le Maire Mathieu KLOTZ